

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE

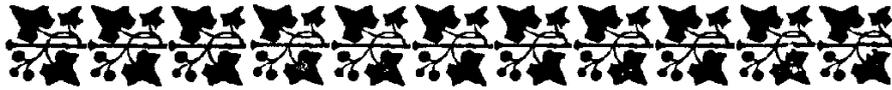
ET
DU VEXIN

TOME XXXV



PONTOISE
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
52, RUE BASSE, 52

—
1918



LA MAISON D'ORGEMONT

A propos du récent ouvrage de M. LÉON MIROT

Chacun sait que nos rois acquéraient, recevaient en hommage ou faisaient exécuter de précieux manuscrits, soit pour leur usage, soit qu'il les destinassent à des cadeaux. Mais ils ne les collectionnaient point. Charlemagne fut un grand distributeur de manuscrits, d'après les traditions des églises. Le Testament de Charles le Chauve prescrit à ses exécuteurs de répartir entre des légataires les livres qu'il possède. Les Capétiens donnèrent largement aussi et se dépouillaient, généreusement et sans prévoyance, des œuvres dues à la plume des calligraphes les plus habiles.

Il en fut ainsi jusqu'au milieu du XIV^e siècle.

La Bibliothèque Nationale, continuation de la Bibliothèque Royale, est bien loin encore du jour où elle fêtera son sixième centenaire. C'est Charles V qui l'a fondée, sur le conseil et avec le concours du premier de ses conservateurs, le garde des sceaux de ce prince, Pierre d'Orgemont.

Le chancelier du roi « Sage » touche de tous côtés à notre histoire. Sa maison de campagne, accompagnée d'une ferme, était à Gonesse ; le sac de ces propriétés par les communiers parisiens, l'un des plus curieux épisodes des Jacqueries, a été raconté par Siméon Luce.

Cette maison des champs Pierre d'Orgemont l'avait héritée de Jean, son père ; mais lui-même acquit après la déconfiture d'Henri de Milly, héritier, par les femmes, des vieux Bouffé, le château féodal de Méry-sur-Oise avec d'importants droits de péage sur le travers de l'Oise, et des fiefs à Auvers-sur-Oise dont il fit hommage à Blanche de Navarre, reine douairière et dame de Pontoise, le 26 septembre 1375 ; et, le 27

février 1380, le chevalier Jean Tirel lui vendait l'hôtel pontoisien que la tradition populaire appelait, naguère encore, « la tour d'Orgemont », « assise au lieu que l'on dit la Roche, devant l'église Saint-Pierre ». Il en dépendait « la pêcherie de l'eau d'Oise depuis ladite maison de Pois jusqu'au touret allant à Maubuisson » (la tourelle qui terminait l'enclos monastique à la chute du rû de la Chère année, appelé de nos jours le rû de Pierrelaye, qui traverse le vivier de Maubuisson). Un autre droit y était encore attaché, celui de prendre au passage, sous réserve de le payer au prix du roi, au retour du marchand, le premier panier de poisson allant à Paris, depuis Gisors jusqu'à Pontoise. La mouvance du fief de Poix rendit Pierre d'Orgemont suzerain d'arrière-fiefs à Cergy, Ennery, Gency, Nesles-la-Vallée, Osny, Rhus et Us ; celle du château de Méry-sur-Oise rayonnait sur des vassalages à l'Isle-Adam, Margency, Épiais, Hérouville, Mézières, Santeuil, Argenteuil. Puis en 1382 les fils du chancelier acquirent, presque au lendemain de sa mort, la tour de Marines et tout ce qui restait de propriétés foncières aux derniers rejetons de la souche des seigneurs de ce bourg.

Rien n'est donc plus justifié que de présenter à la Société historique du Vexin l'ouvrage paru, peu de temps avant la guerre, sous ce titre : *Une grande famille parlementaire aux XIV^e-XV^e siècles : les d'Orgemont*. C'est une œuvre considérable. On la doit à M. Léon Mirot, archiviste aux Archives nationales, le plus obligeant des guides et l'un des mieux renseignés d'entre les présidents de salle que les travailleurs puissent consulter lorsqu'ils vont aux Francs-Bourgeois.

L'auteur n'a pas entendu faire l'histoire généalogique de cette maison qui, partie d'un modeste berceau, fut tout à coup si puissante, et après une courte splendeur, déclina brusquement et vit ses rameaux se dessécher ou finir en quenouilles. Destin en quelque manière — encore que moins cruel — analogue à celui, si pitoyable, des Chambly, ces serviteurs intimes et confidents des plus fameux rois de la ligne directe capétienne. Lorsque les Chambly s'effondrent broyés par la dure main des fils de Philippe le Bel, cette main royale qui les avait formés et grandis, leur crépuscule prélude à l'aurore des Orgemont. Phénomène suggestif : ce sont encore des Chambliois, sinon des Chambly.

On les voit poindre en Douët d'Arcq, alors que l'histoire en est encore à les soupçonner : ils sont du bas vasselage de Beaumont. En 1260 les enfants d'un Pierre d'Orgemont sont créanciers de la commune de Chambly pour 60 livres, prêtée sans doute pour l'aider à s'émanciper ou à se soutenir. Ils n'ont pas tous rompu leurs attaches un demi-siècle après, car en 1310 Jacques d'Orgemont est l'un des pairs de Chambly : Philippe-le-Bel, dix ans plus tard, lui octroie rémission d'un homicide. Pierre, Jacques et Jean, trois noms d'apôtres fameux, voilà ceux que les chartes retrouvées jusqu'ici attribuent aux plus anciens Orgemont. Noms caractéristiques par leur assemblage. Ce sont ces noms d'apôtres que les Chambly, les Senlis dont ils descendent, et nombre de branches de la souche prolifique des Le Riche, dont ceux-là sont des rameaux, ce sont les noms que tous ces gens de l'entourage du souverain, fonctionnaires subalternes, châtelains, gardes-du-corps, prévôts de la Couronne, ou ses représentants dans les bonnes villes ou les domaines royaux, affectionnent, recherchent, adoptent : honnête compensation aux innombrables brèches faites par ces familiers de princes aux domaines des églises dont les vieux saints furent les patrons.

C'est à Chambly que se rencontre la première propriété connue d'un Orgemont. Retenons ce point, tout en concédant à M. Léon Mirot qu'il est autorisé, en parlant des fils du chancelier, à considérer Lagny comme le berceau de leur famille, puisque à leur grand-père Jean est attribuée dans un acte la qualité de « bourgeois de Lagny-sur-Marne ».

D'ailleurs, l'auteur est le premier à faire cette remarque, le bourg de Chambly est à peine éloigné de quelques lieues de Lagny, où en 1302 Pierre d'Orgemont, grand-père du chancelier de Charles V, apparaît avec un rôle en apparence effacé, comme lieutenant de messires les gardes des foires de Champagne et de Brie. Obscure, mais lucrative suppléance : c'est là que la fortune de la race commence à s'arrondir. Bientôt ses acquisitions, ses placements locaux lui feront en Meldois un coquet patrimoine. Combien d'autres s'y ajouteront ensuite ! M. Léon Mirot énumère la fortune des Orgemont cent ans après ses débuts, et la distribue en cinq groupes : les principaux sont,

après Paris, le château de Méry-sur-Oise avec Auvers, Pontoise, Marines ; ensuite le groupe Lagny, Thorigny, Montigny, le Pin. Puis c'est Chantilly, terre majorale de la dynastie, Chantilly, ancien domaine des Bouteillers de Senlis, et l'une des dernières acquisitions par lesquelles le chancelier acheva la constitution de sa fortune. Enfin Gonesse, où Jean d'Orgemont, père du fondateur de la Bibliothèque royale, possédait cette maison des champs dont nous avons signalé la destruction en cours d'émeute. Sur chacun de ces foyers d'influence locale, l'auteur donne des détails sobres et suffisants. Son but n'est pas de reprendre l'histoire du garde des sceaux de Charles V, de ses divers enfants et de leur postérité. Il a fait de deux chapitres sur l'origine et la fortune des Orgemont les préliminaires instructifs et documentés de la monographie essentiellement consacrée au troisième des fils de Pierre : le boiteux Nicolas, ou plutôt Nicole, car la langue du temps confondait les formes masculine et féminine actuelles du prénom.

Tous ses frères avaient été pourvus de grandes charges. Son infirmité lui ferma la carrière des armes, et le voua à la robe de cleric. Il ne dépassa point le diaconat, qui lui était nécessaire pour obtenir de belles prébendes comme l'archidiaconé d'Amiens, dont il fut pourvu bien avant l'âge canonique de 25 ans, dès 1376. L'aîné de ses frères, Pierre, évêque de Paris, lui laissa par testament le château de Méry avec les seigneuries de Poix et d'Auvers : il avait précédemment hérité de son père, entre autres biens, tout ce que celui-ci possédait à Gonesse, Roissy, Fontenay et Montreuil-sous-Bois. Son frère Amauri, devenu possesseur de Marines, lui céda la terre d'Artimont. Nicole rendit hommage au roi par des actes distincts, pour Méry, Auvers et Poix, le 29 août 1410. Le seul titre qu'il prenait alors était celui de son principal bénéfice, le doyenné de Saint-Martin de Tours.

Grâce à ces avantages, le Boiteux d'Orgemont passait, au dire du *Religieux de Saint-Denis* dans sa *Chronique*, pour « le plus riche cleric du royaume ». En 1392 il avait pris rang parmi les conseillers-clerics du Parlement. Partisan de Jean-sans-Peur, il dut à la protection du duc de Bourgogne encore des charges nouvelles, sa promotion notamment au poste de maître à la Chambre des Comptes, qu'il occupa de 1410 à 1416. La réaction qui suivit la bataille d'Azincourt et la mort

du duc de Guyenne ne l'avait pas atteint, il conserva ses charges après la fuite de Jean-sans-Peur et la prise de possession de Paris par les Armagnacs. Mais les violences mêmes de cette réaction provoquèrent un complot bourguignon. Sa découverte, à la veille du jour prévu pour l'exécuter, amena l'arrestation des conjurés. Nombre d'entre eux, bourgeois ou gens de métier, prévenus à temps, s'échappèrent, Nicole d'Orgemont, accusé d'avoir connu leurs projets, fut pris chez lui et conduit à la Bastille. Les choses allèrent vite. Dès le surlendemain, le roi, jugeant le cas de lèse-majesté, le dépouillait de tous ses offices et le chargeait de 80.000 écus d'amende ; c'était plus que tout son avoir. Pour les cas de droit commun, on le rendait à la juridiction de ses pairs, en ordonnant de remettre le prisonnier au Chapitre de Paris.

Ce ne fut fait pourtant qu'après un affront des plus humiliants ; la sentence royale portait encore qu'il serait mené en tombereau aux Halles, en chemise et capuchon, son chapeau noir posé dessus, à la suite du chariot où ses complices étaient ligotés, pour assister à leur décollation. Comme si ce n'était point suffisant, le Chapitre jugea bon d'infliger à son collègue dégradé une exposition publique devant le porche de Notre-Dame aggravée du sermon d'un carme déclamant l'énormité de son forfait pour l'exhorter à pénitence. Ces émotions, surtout celles de la sinistre parade des Halles, et les rigueurs de la prison où le Boîteux avait été incarcéré, à Meung-sur-Loire, abrégèrent ses jours, que sa santé délicate rendait déjà précaires. Il mourut dans les derniers jours de septembre, cinq mois après sa condamnation.

Le fisc avait pris tous ses biens. En novembre 1416, pour fonder à Notre-Dame l'anniversaire du duc de Guyenne, qui gisait sous ses voûtes, le roi assurait au Chapitre de Paris une rente de 120 livres sur le domaine de Méry et ses dépendances. La prisée faite aussitôt après en évalua le revenu à 125 livres : la fondation équivalait en fait à la donation de la seigneurie entière. Le Chapitre s'en mit en possession, la défendit contre un acte ultérieur du roi, gratifiant le grand écuyer du duc de Berry, Hugues de Noyers, des propriétés du Boîteux à Pontoise, Méry et à l'entour, le 17 mai 1417 : mais dès 1418, la rentrée

à Paris du duc de Bourgogne les fit restituer à Guillaume, le plus jeune des deux frères survivants de Nicole.

Quant au fief de Poix, il avait été adjudgé le 21 décembre 1416 à Nicolas Sébille, clerc notaire au Châtelet ; de la même façon les terres de Fontenay et de Montreuil passèrent au maître des comptes Hugues de Guingant, et celles de Gonesse à Jean Taranne, maître changeur et bourgeois de Paris.

La famille d'Orgemont, au moment où la France se sentit menacée de perdre sa nationalité, se rangea du côté de la Patrie. En 1429 Pierre d'Orgemont, le fils de Guillaume, se vit à son tour enfermé au Châtelet, et Méry fut de nouveau confisqué. Mais c'était au nom de Henry VI d'Angleterre. Pierre était avec Jeanne d'Arc et le Dauphin. Il recouvra ses biens à l'heure de la victoire. Lui et les siens, dit en terminant M. Léon Mirot, « allèrent grossir les rangs de cette noblesse qui sut si bien servir les Valois. Et, par une singulière fortune, le plus beau domaine constitué par le plus célèbre membre de la famille d'Orgemont allait, conservé à travers les siècles, devenir l'un des plus riches bijoux de la parure artistique de la France ».

J. DEPOIN.
